



DECLARATION CSEC ET CSE

SITUATION SANITAIRE

**Oui à la vaccination !
Non au flicage et à la régression sociale !**

Monsieur le Président,

La gestion libérale et autoritaire de la crise sanitaire par le gouvernement aura été et continue à être une catastrophe humaine, sociale et démocratique. Depuis un an et demi, les choix gouvernementaux dans la gestion de la crise sanitaire, et vos décisions concernant nos missions, notre organisation, notre protection aussi bien des agents que des usagers, régissent nos vies tant professionnelles, citoyennes ou personnelles.

Après nous avoir accoutumés à vivre avec plusieurs centaines de morts quotidiennement, après avoir continué à aider les grandes entreprises (sans aucune contrepartie), après avoir refusé de rendre libre le brevet lié au vaccin, le gouvernement entend contraindre chacun à la vaccination (dans le droit fil des mesures liberticides liées à l'état d'urgence) tout en faisant porter la responsabilité de la prolifération du virus sur les individus et via son pass sanitaire divise la citoyenneté et les droits correspondants (en créant des citoyens de seconde zone, restreints en droit et pouvant même être licenciés). Dans le même temps, le Président nous annonce de nouvelles mesures antisociales telle la mise en œuvre de la contre-réforme de l'assurance chômage ou des retraites.

Chacun s'accorde à dire que la pandémie n'est malheureusement pas terminée. Le variant Delta (Indien) est devenu majoritaire en Métropole, sa diffusion inquiète les plus hautes autorités de l'Etat. Une nouvelle fois, nous mesurons l'acharnement mis en œuvre par le gouvernement pour inventer de nouvelles contraintes et de nouvelles diversions afin de masquer les échecs successifs face à la gestion de la pandémie.

Le variant Delta fait craindre une nouvelle vague épidémique, il ne faut pas le minimiser. Au vu de la situation alarmante, **la CGT Pôle Emploi demande que toutes les mesures de protection soient mises en œuvre afin que la direction respecte son obligation de santé et de sécurité vis-à-vis des agents et des privés d'emploi :**

- **la circulaire du 26 mai 2021 relative au télétravail dans la fonction publique doit s'appliquer**, les 2 jours de télétravail par semaine doivent être garantis aux agents sur les mois de Juillet et Août,
- **la reprise des formations comme la tenue des informations collectives sur site ne doivent pas être prioritaires** afin d'éviter tous les déplacements. La réception du public sur site doit être liée à la demande de l'utilisateur et non redevenir la norme,
- **Un nouveau plan de reprise d'activités doit être réalisé et présenté en instance afin de prendre en compte le risque sanitaire actuel et celui-ci doit garantir la prolongation des mesures de sécurité tant que le risque perdure.** Nous sommes toujours en situation d'urgence sanitaire, le télétravail exceptionnel doit être maintenu, et ce au-delà du 01/09 si la situation sanitaire ne permet pas à un retour au régime de droit commun avec l'application de votre charte télétravail.

Nous tenons aussi à réaffirmer la position de la CGT sur la vaccination, progrès sanitaire et social partout dans le monde. Pour autant, la vaccination doit être expliquée, encouragée et accessible gratuitement pour toutes celles et ceux qui le souhaitent. Les tests PCR doivent rester gratuits.

La Direction de Pôle Emploi doit donc appliquer la circulaire du 5 Juillet 2021 relative aux autorisations spéciales d'absence dans la fonction publique pour la vaccination contre la Covid-19 et mettre en place les conditions destinées à faciliter la vaccination des agents, en leur accordant des autorisations d'absence pour la vaccination contre la Covid 19 pendant la durée nécessaire à l'accomplissement de cette démarche ; autorisation d'absence en raison d'effets secondaires liés à la vaccination (pouvant être accordée le jour et le lendemain de la vaccination) ; autorisation d'absence pour accompagner son enfant de plus de 12 ans à un rendez-vous vaccinal. La circulaire permet aussi que la vaccination soit organisée directement par Pôle Emploi, en s'appuyant sur les médecins du travail. Une campagne de prévention et d'information doit être organisée et s'appuyer sur les professionnels de santé.

Nous avons bien conscience que des doutes existent sur les vaccins. C'est par l'information, la pédagogie, le débat qu'ils peuvent être levés. Certainement pas par la menace et la contrainte. La vaccination ne peut se faire dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix. **Tout en réaffirmant notre position sur la nécessité de la vaccination, nous nous opposons à toute obligation ainsi qu'à toutes mesures antisociales. Le Pass Sanitaire doit être combattu, tous les citoyens sont égaux en droit.** A Pôle Emploi, nous refuserons que le pass sanitaire puisse contraindre les agents de Pôle Emploi et les privés d'emploi. Nous refuserons que la direction puisse contrôler l'état de santé des agents (et leur situation vaccinale) et puissent suspendre unilatéralement leur contrat de travail à la seule présomption de maladie. A Pôle Emploi, nous refuserons que nos missions de service public ne puissent pas être réalisées auprès de nos usagers, et que l'accès de nos sites soit conditionné à un pass sanitaire.

Au vu du risque sanitaire avec cette 4^{ème} vague pandémique, annoncée par les scientifiques dès le mois de Juin, et en application des circulaires du 26/05 et du 05/07 de la fonction publique, nous vous demandons que la note RH soit actualisée et prenne en compte ces modifications, et qu'un nouveau plan de reprise d'activités intègre les recommandations gouvernementales, le risque accru de propagation et de contamination du variant delta, et une offre de service adaptée à la situation. .

Notre demande s'inscrit pleinement dans une volonté de respecter nos prérogatives en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et d'assurer notre rôle d'alerte en cas de risques liés à la santé physique ou morale de nos collègues.

Nous refusons que cette crise sanitaire serve de prétexte à une nouvelle casse sociale et démocratique. La priorité doit être donnée aux politiques de prévention et de santé publique, nous refusons que le flicage et la régression sociale s'appliquent à Pôle Emploi, comme ailleurs !